

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE**

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

D2023-39

Marché de travaux pour la
construction d'un restaurant
scolaire d'une bibliothèque et
d'une voirie centrale aménagée

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	1

Date de la Convocation

30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT, Maire.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Alain HOUDINET, Anthony MARASCO.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER
Robert GUILLARD a donné pouvoir à Patrice DUPONT

Vu le projet de la Commune de procéder à la construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée,

Vu la consultation (en marché à procédure adaptée (MAPA)) pour attribuer les 14 lots des marchés de travaux, lancée le 24 mai 2023 par avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme achatpublic.com et sur le Journal de Saône et Loire (journal d'annonces légales),

Vu la deuxième consultation pour attribuer le marché du lot n°10 – Plomberie CVC (en raison de l'absence de réponse à la consultation précédemment citée) lancée le 19 juin par avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme achatpublic.com,

Vu le rapport d'analyse des offres « avant négociation » établi par DASSONVILLE et DALMAIS/ME2CO/STUDIS (maître d'œuvre de l'opération) en date du 5 juillet 2023,

Vu le rapport d'analyse des candidatures établi par DASSONVILLE et DALMAIS/ME2CO/STUDIS (maître d'œuvre de l'opération) en date du 6 juillet 2023,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à la majorité, DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer les marchés suivants :

Lot n°01A « TERRASSEMENTS-VRD »

Attributaire : SIVIGNON

Lot n°01B « ESPACES VERTS »

Attributaire : CHAPEY

Montant du marché : 53 977,71 € HT.

Lot n°02 « GROS-ŒUVRE »

Attributaire : SAONE BTP CONSTRUCTION

Montant du marché : 357 690,00 € HT.

Lot n°03 « CHARPENTE BOIS-COUVERTURE »

Attributaire : SMJM BOIS/DAZY

Montant du marché : 314 918,05 € HT.

Lot n°04 « ETANCHEITE »

Attributaire : RDV ETANCHEITE

Montant du marché : 34 800,00 € HT.

Lot n°06 « MENUISERIES INTERIEURES »

Attributaire : AUDC MAROT

Montant du marché : 298 215,11 € HT.

Lot n°07 « PLATRERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS »

Attributaire : GUELPA PERE ET FILS

Montant du marché : 68 639,40 € HT.

Lot n°09 « FACADES »

Attributaire : RAE

Montant du marché : 25 610,17€ HT.

Lot n°10 « PLOMBERIE-CVC »

Attributaire : DESCHAMPS

Montant du marché : 401 775,00 € HT.

Lot n°11 « ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES »

Attributaire : SPIE

Montant du marché : 163 749,20 € HT.

Lot n°12 « PHOTOVOLTAIQUE »

Attributaire : SMEE

Montant du marché : 44 163,10 € HT.

Lot n°13 « CUISINE »

Attributaire : MOREL

Montant du marché : 199 720,89 € HT.

Soit un montant total de 2 323 138.63 € HT

Article 2

Pour les lots ci-dessous :

Lot n°05 « MENUISERIES EXERIEURES-SERRURERIE » :

Suite à une remarque du bureau de contrôle demandant des précisions non substantielles (augmentation des décibels de 30 à 33), il est nécessaire de renégocier avec les entreprises et en conséquent de déléguer au Maire la décision d'attribution de ce marché dans la limite de l'estimation (soit 240 500,00 € HT)

Lot n° 08 « CARRELAGES-FAIENCE-REVETEMENT DE SOL SOUPLE » :

-une seule entreprise a répondu

La mise en concurrence n'étant pas optimum, il est nécessaire de scinder le lot en deux lots (08A « Carrelages-Faïence » et 08B « Revêtement de sol souple) afin d'être plus en adéquation avec les compétences des entreprises et de relancer une nouvelle procédure MAPA ;

De déléguer au Maire la décision d'attribution de ces deux lots dans la limite des estimations suivantes :

08A Carrelage Faïence : 65 500 € HT

N8b-Revêtement de sol souple : 72 500 € HT

Article 3 :

Autorise la société SEMA 71 à signer les marchés précités ((Sous réserve d'obtention du Permis de Construire) ainsi que tout document s'y rapportant, en sa qualité de mandataire de la Commune de CRECHES-SUR-SAONE.

La secrétaire de séance
Céline CARREIRO

Le Maire,
Roger THEVENOT

Acte contresigné le

Le Maire, Roger THEVENOT

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17/07/2023

Acte affiché le 17/07/2023

